

DÉPARTEMENT DU DOUBS
Arrondissement de MONTBELIARD
Canton de MAICHE
Commune de **MONTECHEROUX**
(25190)
N° INSEE 25393

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombres de
conseillers :**

En exercice : **15**
Présents : **14**
Votants : **14**
Absent excusé : **1**
Absent : **0**
Exclus : **0**

Date de
convocation :
07/09/2026
Date d'affichage :
07/09/2026

Séance du vendredi 11 septembre 2026

L'an deux mille vingt- six, le onze septembre, le Conseil Municipal de la commune de MONTECHEROUX (Doubs), s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Léon BONVALOT, Maire

Présents : Bonvalot Léon, Corneille Peggy, Monnin Thierry, Barbarin Alexandra, Brandt Serge, Chipeaux Éric, Deuscher Maële, Gaudron Laure, Macler Frédéric, Morel Cassandre, Moser Benoît, Nappez Florian, Perrot Laura, Voisard Damien.

Absent excusé : Jeannerot Fanny

Absent :

Secrétaire de séance : Macler Frédéric

Objet : Délibération 2026-09-02 Solidarité en faveur des communes sinistrées

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Des incendies d'une intensité exceptionnelle se sont déclarés en France, ont ravagé près de 115 000 hectares, et nécessité l'évacuation de nombreuses communes, provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.

Face à ce drame, l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF) appelle les communes et les intercommunalités de France métropolitaine et d'Outre-mer à apporter, au plus vite, un soutien financier aux opérations d'urgence en cours ou en préparation, ainsi qu'à la longue phase d'accompagnement nécessaire.

Sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la Commune de Montécheroux tient à apporter son soutien et sa solidarité aux communes impactées.

Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune de Montécheroux contribue à soutenir les communes impactées dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de **200.00€** à l'Association des maires de France AMF Aides sinistrés à qui il reviendra de reverser ce don aux collectivités sinistrées.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver ce soutien financier,
- Habilité Monsieur le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération

Adopté à la majorité des suffrages exprimés

POUR : **14**

CONTRE : **0**

ABSTENTION : **0**

Délibération certifiée exécutoire
Télétransmise en Préfecture le :

14/09/2026

Publier sur papier le :

14/09/2026

Pour extrait conforme,

Le Maire

Léon Bonvalot

